

Le 11 octobre 2018

L'honorable
Ginette Petitpas Taylor, C.P., députée
Ministre de la Santé
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

**Objet : Pesticides néonicotinoïdes - Notre santé doit être la seule priorité
de Santé Canada**

Madame la Ministre,

Comme vous le savez, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a confirmé dans ses propositions de décision de 2016 et de 2018 que les 3 pesticides «néonics» à l'étude (imidaclopride, thiaméthoxame et clothianidine) posaient des risques inacceptables pour l'environnement, comme le martèlent les scientifiques du monde entier depuis des années. L'agence sous votre responsabilité propose enfin d'interdire ces pesticides ... mais dans un délai de 3 à 5 ans! Ce délai nous semble inacceptable et à l'encontre de votre mandat de protéger notre santé et celle de notre environnement.

À la lueur des impacts de ces pesticides sur l'environnement et plusieurs de nos espèces essentielles, rien ne saurait justifier de laisser ces pesticides dangereux continuer d'être largement répandus au Canada. Si un médicament était connu pour entraîner des effets secondaires graves, serait-il laissé sur les tablettes pendant plusieurs années?

Les raisons qui justifient l'interdiction immédiate des pesticides néonics

Le regroupement international de scientifiques indépendants qui se penche sur les pesticides dits systémiques comme les néonics, le *Task Force on Systemic Pesticides*, a procédé à l'examen le plus exhaustif qui soit sur le sujet, en analysant plus de 1 600 études scientifiques révisées par les pairs. Ces scientifiques crédibles et écoutés partout dans le monde ont conclu que les néonics affectent négativement les abeilles à miel ainsi que plusieurs autres espèces essentielles, incluant les invertébrés aquatiques, les lombrics et les oiseaux. Qui plus est, l'utilisation des néonics en production agricole est inefficace dans 95 % des cas et pourrait être remplacée par des solutions de rechange plus abordables, efficaces et moins toxiques, comme l'a constaté le [Task Force dans une étude publiée en 2018](#).

Ces produits chimiques nocifs tuent nos pollinisateurs, accélèrent l'effondrement de la biodiversité et polluent nos sols et nos cours d'eau. Ils représentent une réelle menace à notre sécurité alimentaire : 70 % des espèces cultivées dépendent des pollinisateurs, dont les fruits et les légumes, ce qui représente 35 % de notre alimentation en volume et presque 100 % des minéraux et vitamines essentiels à notre santé. Au Canada, nous avons perdu plus de [30 % des colonies d'abeilles à l'hiver 2017-2018](#), un déclin nettement au-dessus de la normale de 10-15 %.

Les Européens mieux protégés que les Canadiens

La France a déjà interdit tous les néonics et leurs utilisations. L'Europe interdira l'utilisation extérieure des trois principaux néonics d'ici la fin de l'année.

Le Canada doit suivre ces exemples et annuler sans délai l'homologation de tous les pesticides néonics d'ici la fin de l'année 2018. Reporter cette interdiction, c'est accepter que ces pesticides s'accumulent dans l'environnement et aggravent les risques auxquels de nombreuses espèces essentielles, nos écosystèmes et notre sécurité alimentaire sont exposés. Il en revient à vous, en tant que Ministre responsable sous la Loi sur les produits antiparasitaires, de faire suite immédiatement aux évaluations scientifiques de votre agence réglementaire, et de révoquer l'homologation des néonics au Canada.

Nous vous enjoignons d'écouter les scientifiques du monde entier et de traduire en gestes, sans délais, l'interdiction des néonics proposée par votre propre agence de réglementation.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Sidney Ribaux,
Directeur général
Équiterre

Nadine Bachand,
Chargée de projet - Pesticides et produits toxiques
Équiterre